



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

### Ville de Royat – Achat d'une sonorisation et micro portatifs - TERRE DE SON

**Le Maire de Royat,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

**VU** le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

**VU** la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

**VU** la proposition de l'entreprise TERRE DE SON, en date du 29/10/2024,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'achat d'une sonorisation et d'un micro portatifs de la ville de Royat,

**CONSIDERANT** que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

## DECIDE

**Article 1** : L'entreprise TERRE DE SON sise 33 bd Gustave Flaubert à 63000 CLERMONT-FERRAND, est retenue pour l'achat d'une sonorisation et d'un micro portatifs de la ville de Royat, pour un montant de 2 358.33 € HT soit **2 830.00 € TTC**.

**Article 2** : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'Entreprise TERRE DE SON
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 14/11/2024

**Le Maire,**

**Marcel ALEDO**



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

184

**SARL TDS 63**  
33, Boulevard Gustave Flaubert  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04 73 37 13 13  
Mail : clermontferrand@terredeson.com

<b>MAIRIE DE ROYAT</b> PLACE RENOUX 63130 ROYAT  06.43.79.01.94 logistique@royat.fr		
<b>DATE</b> 29/10/24	<b>N° DOCUMENT</b> DK845	<b>CODE CLIENT</b> CROYAT

Votre conseiller : Corentin

Référence	Désignation	Qté	Prix HT	Remise	Montant HT	CT
MOJO2200CURVE	SYSTEME COLONNE 12" + LINE ARRAY AUDIOPHONY	2	874,17		1 748,34	C20
COV-MOJO2200C	SET DE HOUSSES POUR MOJO2200CURVE	2	60,00	30%	84,00	C20
XSW1-835	ENSEMBLE MICRO UHF AVEC MICRO MAIN CAPSULE 835	2	274,17	4,076%	525,99	C20

CT	Base	Taux	Montant
C20	2358,33 €	20%	471,67 €

*Use Finance*

<b>MONTANT H.T.</b>	2358,33 €
<b>MONTANT T.V.A.</b>	471,67 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	2830,00 €

Ce devis est valable jusqu'au : 18/11/24

Conditions de règlement : 30 % à la commande, paiement à réception de facture.

Si ce devis vous convient, veuillez le retourner signé, daté et cacheté précédé de la mention "BON POUR ACCORD" :

*Bon pour accord de Navire,*  
*M. ALEDO*

